



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 32957

Texte de la question

Reponse. - Le garde des sceaux a toujours scrupuleusement respecte le principe constitutionnel de l'indépendance des magistrats du siège, et c'est en toute souveraineté et en toute indépendance que la chambre criminelle de la Cour de cassation, qui est au-dessus de tout soupçon, a pris la décision de suspension évoquée par l'honorable parlementaire. La teneur des réquisitions du procureur général près la Cour de cassation démontrerait d'ailleurs, s'il en était besoin, qu'aucune pression n'a été exercée sur cette haute juridiction.

Texte de la réponse

Reponse. - Le garde des sceaux a toujours scrupuleusement respecte le principe constitutionnel de l'indépendance des magistrats du siège, et c'est en toute souveraineté et en toute indépendance que la chambre criminelle de la Cour de cassation, qui est au-dessus de tout soupçon, a pris la décision de suspension évoquée par l'honorable parlementaire. La teneur des réquisitions du procureur général près la Cour de cassation démontrerait d'ailleurs, s'il en était besoin, qu'aucune pression n'a été exercée sur cette haute juridiction.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32957

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1987, page 6287

Réponse publiée le : 25 janvier 1988, page 374